

Séance du lundi 8 février 2016

L'an deux mil seize, le huit février à 17 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

Membres présents :

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mme DELORMEL Brigitte, , Mr VAN DAELE Patrick, Mme DELATTRE Corinne, Mr CNUUDE Philippe, Mme RUCQUOY Cydalia, Mr HERMENT Maurice (arrivé à 17h40)

Membres absents :

- Mr MULLIEZ Vianney (pouvoir à Mr Van Daele)
- Mr GSCHWIND Henri
- Mme BALLU Martine

ORDRE DU JOUR :

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Acceptation de chèque
- ↪ Budget eau et assainissement : admission en non valeur
- ↪ Délibération subvention DETR
- ↪ Délibération subvention Conseil Départemental
- ↪ Travaux mairie, pose des faux-plafonds
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point

~~~~~

A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Sylvain Germain se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

C – ACCEPTATION DE CHEQUE

Arrivée de Monsieur Herment à 17 heures 40.

Un chèque d'un montant de 2378,29 € (deux mille trois cent soixante-dix-huit euros et vingt-neuf cents) a été reçu de l'assurance Allianz.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) d'accepter ce chèque et de procéder à son encaissement.

D – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire indique qu'à la suite des informations adressées par la Trésorerie, il convient de passer en non-valeur certaines créances détenues par la mairie sur le budget eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 Voix POUR), approuve la décision d'admission en non-valeur présentée par le comptable le 25/11/2015 sous le n°1395210231 pour la somme de 88,36 € (quatre-vingt-huit euros et trente-six cents).

E - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que l'agenda d'accessibilité programmée ayant été approuvé par la sous-commission accessibilité de la DDT, il convient de créer des toilettes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) aussi bien à l'école qu'à la salle du presbytère. Ces travaux sont éligibles à une subvention auprès de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR), de demander la subvention la plus élevée possible auprès de la DETR pour la création de toilettes pour les Personnes à Mobilité Réduite à l'école et à la salle du presbytère.

F - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les travaux à l'église ont repris mais une tranche conditionnelle concernant notamment l'escalier de la tribune, la couverture du dôme et l'acrotère est à prévoir pour l'exercice 2017. Afin d'éviter une nouvelle interruption dans les travaux, une demande de subvention auprès du Conseil Départemental est à présenter.

Après délibération, les membres du conseil municipal votent, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) pour demander une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental afin de terminer les travaux de l'église prévus à la tranche conditionnelle du marché.

G - POSE DE FAUX-PLAFONDS A LA MAIRIE

Monsieur le maire a demandé une réactualisation des devis demandés il y a un an pour la pose de faux plafonds à la mairie (faux plafonds simples au rez-de-chaussée, faux plafonds doublés de laine minérale isolante pour le premier étage). Après étude comparative des devis, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) de confier les travaux à la société Baillon pour la somme de 7038,75 € HT (sept mille trente-huit euros et soixante-quinze cents HT).

H - QUESTIONS DIVERSES

1/ Démission d'un membre du conseil : monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la démission écrite de Monsieur Pillon. Monsieur le Maire regrette cette décision mais en a pris acte.

2/ Enquête du CHSCT : à la suite des démarches d'une fraction du personnel, une enquête du CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité du Travail) a été diligentée. Celle-ci a eu lieu le mardi 5 janvier.

3/ Travaux à l'église : les travaux ont repris. Un déménagement des bancs a été rendu nécessaire afin de ne pas renouveler les erreurs faites dans le chœur, à savoir non traitement de l'humidité à la base des murs, arrêt des badigeons en hauteur, non traitement des parties pourries des bancs (pour leurs portions en contact avec les murs). La durée prévue des travaux est de 6 mois mais il faudra attendre un séchage de la base des murs de 12 mois avant de pouvoir terminer les rejointoiements et réinstaller les bancs.

4/ Une maison de la grande rue dont la succession est en déshérence depuis 30 ans pourra être acquise par la commune d'ici quelques mois. Afin de savoir quelle procédure engager, Monsieur le maire demande la position du conseil sur ce bien. Après discussion, il est décidé de se renseigner sur l'intérêt éventuel de conclure un bail à réhabilitation avec un organisme d'HLM.

5/ Madame la secrétaire de mairie est toujours en arrêt maladie. Monsieur le maire a demandé à Madame Colin de la CCVBN de poursuivre sa venue à raison de 5 heures par semaine jusqu'au retour qu'il espère prochain de la secrétaire titulaire.

6/ Le recensement est en cours, il est instamment demandé à chacun de remplir les feuilles distribuées par les deux agents recenseurs. Il est rappelé qu'un certain nombre de dotations sont fonction de ce recensement. Il convient donc d'être le plus exact possible.

7/ Un premier devis a été reçu pour refaire les tracés de la salle des sports. Celui-ci s'élève approximativement à 2200 € TTC.

8/ Un sapeur pompier volontaire supplémentaire a rejoint le CPI d'Esquennoy.

9/ L'aide au titre de la Réserve Parlementaire de Monsieur Dassault pour l'acquisition d'un nouveau tracteur a été signée par le ministère de l'Intérieur ; l'achat pourra se faire dès que le budget 2016 sera voté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35

